



PROCESSUS D'ACCRÉDITATION



ASSOCIATION DES
INSPECTEURS EN BÂTIMENTS
DU QUÉBEC

Ce document est produit par :

**L'Association des Inspecteurs en bâtiments
du Québec**

Reproduction interdites © Tous droits réservés 2010



7777, boul. Louis-H-Lafontaine, suite 008

Anjou, (Québec), H1K 4E4

Téléphone : 514 352-2427

Télécopieur : 514 355-8248

Sans frais partout au Québec : 1 800 644-AIBQ

Site Internet : www.aibq.qc.ca

Courriel : info@aibq.

LA PROFESSION D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La compétence professionnelle d'un inspecteur, membre de l'AIBQ.

L'inspection en bâtiments est une discipline unique qui demande une formation et des connaissances approfondies du bâtiment.

Le candidat qui désire devenir membre de l'AIBQ doit faire preuve des compétences techniques appropriées et doit satisfaire aux exigences professionnelles élevées de l'Association, telles la réussite d'examens et la vérification de rapports et d'inspections sur les sites.

L'inspecteur a le devoir de poursuivre sa formation de façon continue, car le maintien de son statut de membre en dépend.

Tous les membres sont encadrés par différents comités; ceux qui visent à l'amélioration continue sont les comités de vérification et de certification, de formation et de discipline. Les inspecteurs doivent détenir et maintenir une couverture d'assurance responsabilité (erreurs et omissions).

Étudiant

Toute personne inscrite à un cours de formation en inspection immobilière reconnue par l'Association peut faire une demande à l'Association à titre d'étudiant.

Avantages :

- Aucun frais d'étude de dossier;
- Accès à la section membre du site Internet;
- Accès au forum des inspecteurs;
- Information sur la pratique de la profession d'inspecteur;
- Accès à un réseau de contacts élargi;
- Accès aux formations réservées aux membres ;

Toutefois, ce statut ne permet pas de faire de l'inspection de bâtiments.

